



**RÉUNION DES MINISTRES DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT DES AMÉRIQUES
LES 4 ET 5 MARS 2002
Ottawa, Canada**

Communiqué ministériel

1. Nous, ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques, donnant suite à l'engagement pris au Sommet des Amériques tenue à Québec, en avril 2001, reconnaissons les différents niveaux et modèles de développement de nos pays, la diversité culturelle et la diversité des écosystèmes dans l'hémisphère. Nous sommes conscients de l'interrelation entre les facteurs environnementaux et socioéconomiques - pauvreté, logements insalubres, modèles de production et de consommation non durables, iniquité de la distribution de la richesse et fardeau de la dette - et leurs effets sur la santé. Nous avons notamment fait état des effets très néfastes du terrorisme sur la vie humaine, la santé humaine et l'environnement, et nous nous opposons au terrorisme sous toutes ses formes. Malgré les progrès réalisés pour remédier à ces problèmes dans la région, les défis économiques, sociaux et autres, notamment le manque d'infrastructures adéquates et de planification rurale et urbaine, font en sorte que certaines maladies telles que la diarrhée et l'insuffisance respiratoire persistent. De plus, des maladies aiguës et chroniques peuvent être causées par une mauvaise exposition à des produits chimiques et par d'autres aspects négatifs du développement. La dégradation environnementale pèse sur la santé des générations actuelles et pourrait peser encore plus lourd sur les générations futures, et plus particulièrement, sur les groupes vulnérables, comme les enfants, les personnes âgées, les femmes, ainsi que sur les groupes les moins protégés, comme les populations autochtones, les populations rurales et les moins nantis. Nous exprimons notre grande inquiétude face à cette situation et nous reconnaissons la nécessité de centrer nos efforts sur des objectifs communs, à l'échelle nationale et régionale, qui offrent des chances égales de réaliser le développement durable dans toute la région et qui permettent d'améliorer la santé et le niveau de vie de toutes nos populations.
2. Nous remercions le gouvernement du Canada, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (Bureau de l'Amérique du Nord-PNUE et Bureau de l'Amérique latine et des Caraïbes-PNUE) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) pour leur participation active à la préparation et à l'organisation de cette réunion et pour leur expertise technique.

Établir les orientations futures en matière de santé et d'environnement dans les Amériques

3. Nous réitérons les engagements pris à la Conférence panaméricaine sur la santé et l'environnement dans le cadre du développement humain durable, qui s'est tenue à Washington, en 1995. Ces engagements ont mené à l'adoption de la Charte panaméricaine sur la santé et l'environnement dans le cadre du développement humain durable et du Plan d'action régional. Afin de respecter pleinement ces engagements, nous devons tenir compte de l'urgent besoin de renforcer les plans d'action, en gardant à l'esprit des responsabilités communes mais différenciées, conformément au 7^e principe de la Déclaration sur l'environnement et le développement adoptée à Rio en 1992. Les pays concernés devraient aussi continuer à mobiliser les ressources pour les mettre en œuvre et en assurer le suivi.
4. Nous reconnaissons que l'action commence dans nos pays, où nous nous engageons à

travailler en collaboration avec tous les ordres de gouvernement, le secteur privé et la société civile afin de favoriser une plus grande participation de la communauté. Chaque pays assume la responsabilité principale de la prise de décisions et de l'investissement dans la santé de ses citoyens et la qualité de l'environnement, en tenant compte de l'interdépendance des écosystèmes dans l'ensemble de la région. Ces investissements sont une condition essentielle à la réduction des inégalités et à l'allègement de la pauvreté, et ils se traduiront par une amélioration de la qualité de la vie et de la justice sociale dans le contexte du développement durable pour tous les peuples des Amériques.

5. Nous reconnaissons la nécessité de renforcer et de consolider davantage les partenariats entre les ministères responsables de la santé et de l'environnement. De plus, il est essentiel de jeter des ponts entre la santé et l'environnement et les autres secteurs gouvernementaux afin que la santé et le bien-être soient de plus en plus reconnus et intégrés systématiquement dans les politiques et les programmes nationaux. Nous sommes déterminés à améliorer les communications, à intensifier la collaboration et à prendre des mesures nationales communes pour la santé humaine et l'environnement en faisant fond sur les plans d'action et les stratégies qui sont déjà en place ou que nous conviendrons de mettre sur pied. Ces efforts pourront contribuer à notre objectif commun de promotion du développement durable dans la région.
6. Nous reconnaissons les grands progrès réalisés dans l'amélioration de la santé humaine et de l'environnement dans la région depuis l'adoption de la Charte panaméricaine et du Plan d'action régional. En comprenant mieux les possibilités et les défis, nous soulignons la valeur, l'importance et la nécessité de travailler plus étroitement ensemble à cerner les problèmes, à déterminer les solutions et à mettre en œuvre des initiatives communes faisant appel aux secteurs public et privé, ainsi qu'à la société civile. À cet égard, nous pressons l'OEA, l'OPS, le PNUE, la BID et les autres organismes concernés à continuer de prendre des mesures afin d'intégrer officiellement les questions de santé et d'environnement dans leurs programmes de travail respectifs et d'intensifier la coopération multilatérale afin que la santé et l'environnement fassent partie de leur *modus operandi*.
7. Nous reconnaissons la nécessité d'envisager un processus qui permettra à chaque pays de faire avancer, à l'échelle nationale et régionale, nos travaux en matière de prévention et d'atténuation des menaces pour l'environnement et la santé humaine. Dans cet esprit, nous convenons de nous rencontrer régulièrement avant le Sommet des Amériques pour fixer les orientations et évaluer les progrès. À cet égard, nous convenons de créer un groupe de travail formé de représentants des pays des Amériques chargés de proposer un processus de suivi qui ne dédouble pas les travaux d'organisations internationales et régionales. Nous sommes aussi d'accord pour que ce groupe de travail profite des tribunes en place, comme les conseils des ministres de l'OPS, les bureaux régionaux du PNUE ainsi que les autres organisations internationales, régionales et infrarégionales concernées, pour maintenir l'élan engagé dans l'atteinte de nos objectifs. En outre, nous avons souligné le rôle prépondérant de l'OEA et de la BID dans ce dossier vital, et nous avons insisté pour qu'elles continuent de contribuer à ces efforts et d'aider les pays membres à mettre en œuvre leurs stratégies et programmes relatifs au développement durable dans l'hémisphère.

Objectifs et questions d'intérêt commun

8. Conscients des différences qui existent entre nos pays, nous reconnaissons aussi que nous partageons plusieurs préoccupations quant aux menaces qui pèsent sur l'environnement et la santé humaine et que nous pouvons mieux répondre à ces préoccupations en définissant des objectifs communs et y donnant suite. Dans l'intention de protéger nos écosystèmes en leur

qualité de fournisseurs de services pour le développement, nous convenons que les domaines prioritaires suivants nécessitent une action concertée dans toute la région.

- a) La gestion intégrée des ressources en eau, notamment la contamination de l'eau et les installations sanitaires de base.
- b) La qualité de l'air.
- c) Les répercussions des catastrophes naturelles et anthropiques sur la santé.
- d) La saine gestion des produits chimiques.
- e) Les répercussions possibles de la variabilité et de l'évolution du climat sur la santé, particulièrement dans les petits États insulaires en développement.
- f) La santé des travailleurs, y compris les effets nuisibles du SIDA/VIH sur la productivité.
- g) La sécurité et la salubrité alimentaires.
- h) L'éthique du développement durable dans la perspective de la santé et de l'environnement.

9. Dans un premier temps, nous convenons d'envisager de travailler à l'atteinte des objectifs suivants.

- a) Poursuivre les objectifs pour 2015 et 2025 de Vision21 du Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement visant l'universalité de l'approvisionnement et de l'hygiène, adopter les objectifs du Sommet du millénaire afférents à l'eau, ainsi qu'élaborer et utiliser des technologies pratiques dans le domaine de l'eau et de la salubrité.
- b) Prévenir et atténuer la pollution de l'eau de sources urbaines, industrielles et agricoles en assurant une gestion intégrée des ressources hydriques et en s'efforçant de réaliser les engagements pris en 2001, à Montréal, dans la Déclaration sur le Programme d'action mondial (PAM) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.
- c) Réaliser une évaluation économique et technique des systèmes d'égout de la région, y compris une analyse comparative des pratiques exemplaires et abordables utilisées dans l'application des instruments (économiques, réglementaires et stratégiques) et une évaluation des bienfaits sur la santé, afin de promouvoir l'accès aux services et d'internaliser graduellement les coûts d'une manière juste et équitable.
- d) Examiner et utiliser des pratiques exemplaires pour améliorer la gestion des déchets solides (y compris les déchets biomédicaux).
- e) Respecter notre engagement d'éliminer progressivement le plomb dans l'essence et d'établir des stratégies nationales visant à éliminer progressivement le plomb provenant d'autres sources.
- f) Élaborer des plans d'action nationaux en vue de réduire les émissions atmosphériques causées par les transports, notamment prendre des mesures pour diminuer la teneur en soufre dans l'essence et le diesel.
- g) Élaborer des stratégies nationales pour améliorer la qualité de l'air intérieur dans les foyers, les lieux de travail et les établissements publics.
- h) Mettre en vigueur la Convention de Stockholm en s'attachant à établir des

inventaires des POP, et plus particulièrement à réduire la dépendance à l'égard du DDT en tentant d'y trouver des produits de remplacement;

- i) Créer des registres sur les rejets et les transferts de polluants pour gérer l'exposition aux substances chimiques.
- j) Élaborer des plans de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'urgences et de catastrophes afin de réduire la vulnérabilité des populations.
- k) Mettre en place des projets de recherche scientifique visant à mieux comprendre les effets, sur la santé et l'environnement, de la variabilité du climat, y compris les maladies à transmission vectorielle, et des changements climatiques.
- l) Accroître les efforts déployés par le PNUE, le PNUD, l'OPS et la CEPALC pour élaborer une proposition régionale sur l'éthique dans le développement durable qui sera présentée au Sommet mondial pour le développement durable.

Renforcer et partager nos capacités de contrer les menaces qui pèsent sur la santé humaine et l'environnement

10. Devant les menaces qui pèsent sur la santé humaine et l'environnement, nous reconnaissons que les connaissances scientifiques et traditionnelles pertinentes sont à la base même d'une action efficace. Nous chercherons en priorité à mieux comprendre les liens qui existent entre la santé et l'environnement ainsi qu'à améliorer la disponibilité, la compréhension et l'utilisation de l'information à l'échelon régional, national et local, notamment les connaissances locales et traditionnelles applicables. Pour renforcer ces capacités dans la région :
- a) nous convenons d'améliorer nos activités de surveillance et de suivi de la santé des populations et des écosystèmes;
 - b) nous convenons de soutenir, grâce au renforcement des capacités, la mise sur pied d'évaluations intégrées de la santé et de l'environnement pour la région, en tirant profit des connaissances acquises et en reconnaissant que la capacité d'effectuer des évaluations scientifiques est essentielle à la prise de décisions et à l'établissement de consensus en faveur d'une action régionale et nationale;
 - c) nous convenons de perfectionner, d'harmoniser et d'utiliser comme il se doit les indicateurs qui informeront les décideurs en matière de gestion de la santé et de l'environnement et de politique publique, tant à l'échelle nationale qu'hémisphérique, de la situation en cours et des progrès réalisés. Pour commencer, nous pourrions collaborer à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs pour la santé infantile et l'environnement ainsi que pour la qualité de l'eau;
 - d) nous convenons d'échanger et de diffuser davantage les connaissances en utilisant tous les mécanismes possibles, notamment des conférences et d'autres tribunes;
 - e) nous convenons d'examiner les capacités de nos institutions transnationales actuelles de déterminer leurs capacités d'aider les pays et d'examiner les capacités de chaque pays d'avoir accès aux connaissances, de les comprendre et de les utiliser pour régler des problèmes communs et uniques qui existent dans chaque pays et à l'échelle de la région;
 - f) nous convenons d'étudier et de recommander des moyens d'améliorer le partage

d'information sur les mesures à prendre et l'échange de pratiques exemplaires, en privilégiant les technologies de l'information et les communications;

- g) nous convenons de collaborer aux programmes de formation et de perfectionnement dans la région, car nous reconnaissons que les ressources humaines disponibles et formées sont au centre des activités de recherche, d'analyse et de diffusion requises;
- h) nous convenons qu'une population qui comprend les liens et les mesures nécessaires est l'un des meilleurs moyens d'améliorer la santé et l'environnement; par conséquent, nous convenons de faciliter et de soutenir les programmes d'éducation et de sensibilisation du public, particulièrement en ce qui a trait à la promotion de l'observation et de l'application des lois et des règlements.

Messages en vue du Sommet mondial pour le développement durable

- 11. Nous renouvelons notre détermination à nous conformer aux engagements pris à la CNUED, dans la Déclaration de Rio et dans Action 21, en particulier du chapitre 6, intitulé *Protection et promotion de la santé*.
 - 12. Nous soulignons le besoin d'entamer un dialogue menant à la création d'un code d'éthique pour le développement durable.
 - 13. À titre de ministres de la Santé et de l'Environnement, nous reconnaissons les relations entre la pauvreté, la qualité de l'environnement et la santé humaine. Nous confirmons les importants préparatifs en cours en vue du Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg, en Afrique du Sud, en août et en septembre 2002. Nous soulignons l'importance d'investir dans le secteur de la santé pour assurer la réalisation du développement durable aux échelons national, hémisphérique et planétaire.
 - 14. Nous reconnaissons que la gestion intégrée des ressources en eau est une question qui revêt une importance spéciale dans la relation entre la santé et l'environnement, et nous soulignons l'importance d'établir les mécanismes économiques et financiers nécessaires pour améliorer notre capacité d'assurer la quantité, la disponibilité et la qualité des ressources en eau.
- Nous pressons :
- 15.
 - a) les dirigeants au Sommet mondial pour le développement durable de reconnaître explicitement la nécessité de faire de l'intégration des actions et des approches en matière de santé humaine et d'environnement une priorité de développement, en jetant des ponts plus solides entre les ministères responsables de la santé et de l'environnement, et d'autres ministères, au plan national. Pour ce faire, il faudra améliorer les communications, renforcer la collaboration et établir des programmes d'action partagés;
 - b) plus précisément, les chefs présents au Sommet mondial pour le développement durable de faire un objectif prioritaire de la protection des populations vulnérables, particulièrement les enfants, qui représentent notre avenir;
 - c) aux organisations de coopération technique et financière de mobiliser leur expertise et leurs ressources pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de politiques destinés aux populations vulnérables.
 - 16. Nous sommes impatients de partager nos réalisations. Nous encourageons les dirigeants

présents au Sommet mondial pour le développement durable à considérer comme prioritaires le renforcement des capacités, le partage de l'information et les pratiques exemplaires. Nous soutenons et réitérons les principes et engagements énoncés dans le programme d'action (en route vers Johannesburg) établi à Rio de Janeiro les 23 et 24 octobre 2001*.

Messages finals

17. Nous insistons sur le rôle important que jouent la société civile et les autres intervenants dans l'établissement des mesures nationales et régionales visant à atténuer et à prévenir les risques pour l'environnement et la santé humaine. Nous sommes déterminés à faire en sorte que la société civile et les autres intervenants participent comme il se doit à la conception et à la mise en oeuvre des stratégies nationales.
18. Nous reconnaissons l'importance des efforts déployés à l'échelle internationale pour mobiliser et mieux gérer les investissements nécessaires pour promouvoir le développement durable. Nous encourageons les dirigeants qui participeront à la Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement, qui aura lieu à Monterrey, au Mexique, du 18 au 22 mars 2002, à s'entendre sur une démarche de financement du développement qui est viable et qui poursuit les objectifs en matière de santé et d'environnement d'Action 21 et qui insiste sur le financement de la gestion intégrée des ressources en eau.
19. La réunion des ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques nous a donné l'occasion d'établir un programme d'action hémisphérique qui reflète nos préoccupations communes. À l'intérieur de ce programme, nous sommes disposés à mettre de l'avant des mesures qui nous permettront de contribuer, dans un cadre d'intégration stratégique régional, à l'amélioration de la qualité de la vie de nos populations dans notre cheminement vers le développement durable pour l'ensemble de la région.

* Les États-Unis n'ont pas participé aux négociations du programme d'action de Rio (en route vers Johannesburg). N'ayant pas participé à ce programme d'action, les États-Unis ne peuvent pas réaffirmer tous les principes et les engagements qui y sont contenus.